

de la compagnie sont établis à New York et qu'on avait tendance récemment à préférer les actions américaines. Nous le savions depuis quelque temps. Je m'en voudrais d'aller trop loin et de commenter le rôle de cette compagnie particulière dans le domaine des placements. Je ne m'oppose pas à la constitution et à l'exploitation d'une compagnie. Nous essayons de renforcer la position du premier ministre (M. Pearson) et de l'aider de notre mieux car nous savons que ces questions lui causent des difficultés au sein du cabinet.

Il s'agit ici d'une société canadienne et comme c'est une société d'assurance-vie elle doit en vertu de la loi le demeurer. A notre avis on devrait déférer ce bill au comité, mais il faudrait examiner beaucoup plus à fond qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant ces aspects de sa politique d'investissement afin de déterminer s'ils pourraient avoir un effet dommageable sur l'économie.

[Français]

• (6.50 p.m.)

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, encore une fois, je ne parlerai que trois minutes.

Je dois dire que l'argumentation de mes collègues du Nouveau parti démocratique me frappe considérablement dans la contingence financière dans laquelle évolue le pays actuellement.

J'ai eu l'occasion de mentionner à plusieurs reprises ici que le gouvernement devrait s'inspirer de certaines suggestions attribuées à certains partis, et là je parle surtout des tiers partis, parce que j'ai l'impression que les deux partis traditionnels s'inspirent dans leur législation d'une situation financière déjà existante et ne semblent pas disposés à sortir de ce milieu-là ou, pour employer une expression plus dans le vent, à donner un coup de barre vers la gauche.

Je pense que c'est un cas où le gouvernement devrait en donner un coup de barre vers la gauche et examiner bien sérieusement s'il n'y aurait pas pour le gouvernement un avantage considérable, pour aider à régler le contexte financier si pénible dans lequel le peuple canadien évolue actuellement, à obliger toutes ces compagnies, au strict minimum, à investir au moins dans une proportion très considérable ici dans l'économie du pays.

Et je voudrais tout simplement dire qu'à ce sujet, j'appuie sans réserve les remarques de mes collègues du Nouveau parti démocratique à l'effet qu'il y a certainement une lacune et qu'une réorganisation, une revue de la situation financière, s'imposent dans ce domaine-là comme dans certains autres, dans le but justement de soulager le lot des contribuables canadiens et d'empêcher le drai-

nage de notre capital vers des investissements américains, tout simplement parce qu'ils sont plus rentables pour la compagnie elle-même.

Mais il y a cette autre considération de penser aussi à la finance du pays qui est en jeu et qui devrait dicter à ces gens-là d'investir plus considérablement ici dans le pays.

Alors, je souligne cette partie des remarques pour dire que je les appuie parfaitement; même si je ne vois pas d'objection de principe à ce que cette compagnie soit incorporée, je suggère que le gouvernement examine de très près les remarques des députés du nouveau parti démocratique et aussi en tienne compte dans une révision de base de tout notre système financier. De plus, c'est tellement urgent que même les compagnies de finance majeures comme celles-là devraient s'asseoir autour de la table et considérer notre situation financière en face des répercussions sociales qu'elle représente actuellement.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

LA BRITISH NORTHWESTERN INSURANCE COMPANY

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose la 2^e lecture du bill S-14 concernant la British Northwestern Insurance Company.

—Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Jusqu'en 1964, quatre compagnies d'assurance appartenant au groupe Eagle Star Insurance faisaient des affaires au Canada. Toutes ces compagnies s'occupaient d'assurances en général. L'une d'elles était la British Northwestern Insurance Company, dont il est question dans le bill. Les trois autres étaient l'Eagle Star Insurance Company, la Security National Insurance Company et la British Crown Insurance Corporation Limited. L'Eagle Star Insurance Company Limited était une société anglaise qui contrôlait les trois autres. Depuis 1964, la Security National Insurance Company et la British Crown Insurance Corporation Limited ont confié leurs opérations à la British Northwestern Insurance Company. Ce bill a donc pour but de changer le nom de la British Northwestern Insurance Company en celui d'Eagle Star Insurance Company of Canada. Cela fait, la société de contrôle